



Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement extraordinaire du 1^{er} octobre 2025 à 16h00, au local 406, édifice Maloney.

Sont présents :

Beaupré, Nicole	Enseignante
Bertrand, Étienne Mamadou	Gestionnaire administratif d'établissement
Blais, Jérémy	Représentant des élèves
Caouette, Valérie	Directrice adjointe
Desgroseilliers, Anaïs	Représentante des élèves
Giguère, Patcey	Directrice
Lapointe, Clairette	Présidente et membre de la communauté
Martin, Joan	Secrétaire et membre de la communauté
McGrath, Sandra	Représentante des enseignants
Pilon, Camilie	Enseignante
Poirier, Isabelle	Représentante des professionnels
Roy, Isabelle	Directrice adjointe
Turcotte, Isabelle	Représentante du soutien

Est absente :

Renaud-Lacelle, Pascale	Enseignante
-------------------------	-------------

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance à 16h00**

Le quorum est constaté.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à la suite de l'ajout d'un point intitulé : Création d'un *Fonds à destination spéciale*.

Proposée par : Sandra McGrath

Appuyée par : Isabelle Poirier

Adoptée à l'unanimité

3. **CE2526-04 – Prévision budgétaire 2025-2026**

Le document relatif à la prévision budgétaire est projeté, expliqué et on répond aux questions des membres. Ceux-ci expriment leur satisfaction quant à la clarté de la présentation qui leur est faite.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, art. 95, le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de la direction de l'établissement, adopter le budget

annuel de l'établissement et le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT les ressources allouées à l'établissement par le Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT les autres sources de revenus de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des politiques, règlements et des procédures du Centre de services scolaire des Draveurs, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année ;

CONSIDÉRANT que le budget de l'établissement constitue des crédits distincts dans le budget du Centre de services scolaire des Draveurs ;

IL EST PROPOSÉ par Camilie Pilon, appuyée par Nicole Beaupré, que la prévision budgétaire de l'établissement Centre Compétences Outaouais pour l'année scolaire 2025-2026 soit adoptée et soumise au Centre de services scolaire des Draveurs pour son approbation.

Adoptée à l'unanimité.

4. CE2526-05 – Création d'un Fonds à destination spéciale

CONSIDÉRANT que des sommes amassées chaque année par les élèves du programme *Entretien général d'immeubles* visent précisément à partager les frais de certaines activités, et ce, pour l'ensemble des élèves inscrits à ce programme ;

CONSIDÉRANT que le solde des sommes inutilisées à la fin de l'année financière serait transféré au compte de l'année financière suivante ;

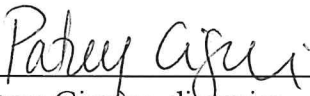
Il est proposé par Nicole Beaupré, appuyée par Isabelle Turcotte, que l'on procède à la création d'un *Fonds à destination spéciale* visant à y déposer les sommes amassées, et que le solde de ce compte soit reporté à l'année ultérieure, tant et aussi longtemps que ce compte sera actif.

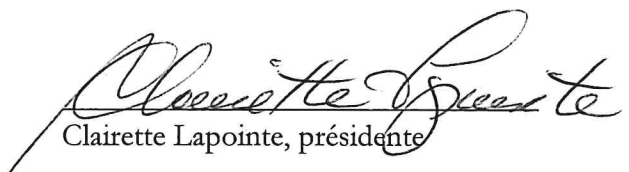
Adoptée à l'unanimité.

5. Levée de la séance

La levée de la réunion du conseil d'établissement est proposée par Isabelle Poirier, appuyée par Anaïs Desgroseilliers, à 17h00.

Adoptée à l'unanimité


Patcey Giguère, directrice


Clairette Lapointe, présidente